



Protocole sanitaire renforcé pour la pratique du golf dans le contexte de l'épidémie de Covid-19

Mise à jour au 28 novembre 2020

**Suspension de l'annexe compétition et convivialité
jusqu'à nouvel ordre**

« Park and Play »

Règles générales au sein du golf :

- Distanciation physique et gestes barrières :
 - 2 mètres en activité sportive
 - 1 mètre en position statique
 - Le port du masque est obligatoire dans les zones intérieures, ainsi que sur les parkings et les accès au parcours et practice.
- Limiter les regroupements de plus de 10 personnes au même endroit au sein du golf en extérieur ;
- Le prêt de matériel est autorisé à la condition de le nettoyer après chaque utilisation. Ce nettoyage devra être fait sous la responsabilité du club ;
- Les joueurs devront réserver obligatoirement leur départ pour le parcours ainsi que pour les prestations d'enseignement en amont de leur venue.
Nous recommandons aux joueurs l'utilisation de l'application #TousAntiCovid.
- Location de voiturette avec une personne par véhicule sauf pour les familles ou personnes vivant sous le même toit ou arrivées dans la même voiture au golf ;
- Les chariots peuvent être mis à disposition si toutefois le club est en mesure d'organiser une désinfection des chariots à chaque retour du parcours ;
- Rappel des mesures de précaution et le règlement intérieur exceptionnel Covid-19 par le personnel du club.
- Les parties seront composées de 4 joueurs maximum.

Au sein du Club House :

- La banque d'accueil est ouverte sous condition de respecter les dispositifs barrières avec la mise en place de moyens efficaces comme par exemple d'un écran en plexiglass, marquage au sol pour assurer les distances barrières. Un accueil physique peut-être donc être organisé en respectant les mesures barrières et de distanciation tant vis-à-vis du personnel que des joueurs ;
- Les zones « salon », « bar » et « restaurant » seront inaccessibles aux joueurs ;
- La zone « Pro Shop / boutique » des clubs sera ouverte. Le même protocole que celui des commerces y sera appliqué (8 m² par individu et port du masque).
- Vestiaires & Caddy Master : possibilité d'accéder à son casier individuel en traversant les espaces collectifs et en respectant un espace de 8 m² entre individus ainsi que le port du masque. Les douches et les sèche-cheveux sont condamnés jusqu'à nouvel ordre.
- Les sanitaires ne devront pas être communs pour les joueurs et le personnel.

Pour le practice :

- Le practice est ouvert pour la pratique et l'enseignement en respectant le principe général de 2 mètres de distanciation entre les personnes ;
- Les enseignants peuvent donner des cours à un ou plusieurs élèves (dans la limite d'un ratio de un enseignant pour un maximum de 9 élèves). Ils respectent les distances de sécurité et ne sont jamais à moins de 2 mètres de leurs élèves qu'ils ne touchent en aucun cas.
- L'accueil des groupes scolaires et périscolaire devra se réaliser conformément aux exigences sanitaires de l'Éducation Nationale en liaison avec le chef d'établissement concerné.

Les balles sont prises exclusivement avec des cartes individuelles prépayées ou avec des jetons désinfectés payés à l'accueil.

Les joueurs doivent rapporter leurs seaux vides du practice au personnel en charge de désinfecter le seau.

Sur le parcours :

- Au départ du trou n°1, n°10 et à la sortie du 18 : mise à disposition de gel ou solution hydroalcoolique, affichage des mesures barrières et du règlement exceptionnel de circonstance ;
- Les joueurs doivent rester éloignés les uns des autres en respectant une distanciation minimum de 2 mètres entre chaque joueur ;

- Interdiction de manipuler les drapeaux, les râteliers des bunkers, les piquets jusqu'à nouvel ordre ;
- Les lave-balles et aires de nettoyage sont condamnés jusqu'à nouvel ordre ;
- Aucun échange de matériel entre les joueurs ;
- L'échange de cartes de scores entre les joueurs n'est pas autorisé ;
- Les enseignants peuvent assurer une prestation d'enseignement sur le parcours tout en respectant les distances de sécurité indiquées précédemment ainsi que les règles de gestion de parcours définies préalablement. Un dispositif spécifique pourra être mis en place pour soutenir le plan gouvernemental pour l'accueil de publics jeunes et scolaires en lien avec le Gouvernement.

Les plantings d'entretien du parcours sont aménagés de manière à ce qu'un jardinier ne croise pas de joueur pendant son travail sauf respect des règles de distanciation. S'agissant du travail des jardiniers, il appartiendra à chaque golf de mettre en place l'organisation qui garantira le respect de toutes les mesures de sécurité en s'inspirant des fiches « métiers » élaborées par les acteurs de la filière Golf.

Informations complémentaires :

Le golf se pratique dans de grands espaces naturels, avec une très faible densité humaine. Sur les 732 équipements français, 604 sont des parcours de 9 trous et plus, d'une superficie minimum de 20 hectares pour un 9 trous. Un parcours 18 trous – la jauge classique qui représente la majorité du parc des équipements golifiques – s'étend sur une superficie de 50 hectares, souvent plus.

Un trou de golf classique, hormis les parcours compacts, mesure entre 100 et 500 mètres de long et se compose de plusieurs zones :

- 4 plateformes distinctes de départ de 15 à 20 m² de moyenne chacune. Le joueur choisit sa plateforme en fonction de son niveau ;
- Le fairway (bordé de hautes herbes, d'étendues d'eau ou de bois) d'une superficie moyenne minimum de 1 hectare par trou ;
- Le green – zone de putting avec le drapeau qui fait une surface moyenne de 600 à 700 m².

Une partie est constituée de 4 joueurs maximum. Sur un par 3 (200 mètres maximum) il n'y a qu'une partie par trou. Sur un par 4 (de 200 à 400m) ou un par 5 (plus de 400 m), il peut y avoir deux parties sur le trou : une au départ et une à l'approche du green ou sur le green. Par essence la pratique du golf est donc une activité de plein air, à très faible densité. Sur 18 trous (50 hectares minimum, entre 60 ha et 70 ha en moyenne avec les espaces de transition entre les trous), il y a maximum de $4 \times 18 = 72$ joueurs (soit pour 50 ha une moyenne de 1 joueur pour 6400 m²), bien répartis sur les différentes zones en fonction de l'avancée de leur partie et de chaque trou.

Les joueurs de golf sont habitués au respect de l'Étiquette, qui fait partie intégrante de notre sport. Tous ensemble, respectons également l'Étiquette sanitaire.

Avertissements :

Ces mesures pourront être renforcées localement en fonction des capacités des clubs à toujours favoriser prioritairement la prévention et la santé des publics et du personnel.

Ces mesures ont été recommandées à la suite d'une consultation de l'ensemble des acteurs de la filière économique du golf.

Ces mesures sont comparables aux bonnes pratiques internationales qui ont permis la réouverture des golfs dans certains pays en Europe et dans le monde.

Ces recommandations ont été validées par le Bureau de la Commission Médicale Fédérale dont les membres recommandent fortement aux personnes présentant des symptômes du Covid-19 (fièvre, toux, gêne respiratoire, fatigue inexpliquée, éruption cutanée, diarrhées, vomissements, malaises ou chutes inexpliqués et contact avec un malade Covid-19), ainsi que tous ceux présentant des facteurs de risques cardio-vasculaires non contrôlés, des antécédents cardiaques ou pulmonaires, des prises d'anti-inflammatoires ou des hospitalisations récentes de ne pas reprendre l'activité physique et sportive sans l'avis de leur médecin traitant (téléconsultations possibles).

Ces recommandations pourront évoluer en fonction de l'état sanitaire général de la France et des retours d'expérience.

Ces recommandations seront publiées et portées à la connaissance des joueurs et licenciés par tous les acteurs de la filière économique du golf français